



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 09970

Numéro SIREN : 497 816 397

Nom ou dénomination : RELDON SAS

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2014 sous le numéro de dépôt 11703



1401171301

DATE DEPOT : 2014-02-05

NUMERO DE DEPOT : 2014R011703

N° GESTION : 2007B09970

N° SIREN : 497816397

DENOMINATION : RELDON SAS

ADRESSE : 8 avenue Hoche 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2013/09/30

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

DULY CERTIFIED COPY

*Cum*

**RELDON SAS**  
Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 24.891.750 euros  
Siège social : 8 Avenue Hoche 75008 PARIS  
RCS Paris: 497 816 397

200739970.

Cl. du tribunal de Commerce de Paris A. posé le : - 5 FEV. 2014 Sous le N°: 11703
--

## PROCÈS VERBAL

### DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2013

DI -> 30/9/2013 - CH

L'an Deux Mille Treize, le Trente Septembre.

L'Associé Unique (propriétaire de 2.489.175 actions) de la société RELDON SAS, une Société par Actions Simplifiée au capital de 24.891.750 euros, dont le siège social est situé 8 avenue Hoche, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 497 816 397 (la « Société »), s'est réuni au siège social sur convocation du Président.

Est présent et a émarginé la feuille de présence en entrant en séance :

- La société Reldon Lux S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est sis 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 LUXEMBOURG et dont le numéro d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est B127.062, représentée par Luxembourg Corporation Company S.A., elle-même par Mme Catherine Noens et M. Fabio Spadoni,

Le cabinet CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE, représenté par Monsieur Jean Philippe BERTIN, Commissaire aux comptes, a été dûment informé de l'objet de la présente réunion.

Madame Séverine CANOVA, Président de la Société, préside l'Assemblée (le « Président ») et assure le secrétariat de la séance (le « Secrétaire »).

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que l'Associé unique est présent.

*9 cl*

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique:

- les Etats financiers comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos au 1<sup>er</sup> Avril 2013,
- le Rapport de gestion du Président,
- le Rapport général du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Associé unique,
- une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes titulaire.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 1er Avril 2013 ;
2. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant
3. Questions diverses et Pouvoirs.

Puis le Président aborde les points relatifs à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du :

- Rapport de gestion du Président relatant l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 1er Avril 2013 et sur les comptes arrêtés à cette date,
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette décision est adoptée par L'Associé Unique.

g e h

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Associé unique constate que les résultats de l'exercice font apparaître une perte de 1 1 241 348,59 euros.

Adoptant la proposition du Président, l'Associé unique décide d'affecter le résultat, soit -1 241 348,59 euros, au compte de "Report à nouveau" qui après affectation s'élève à la somme de - 11 893 459,93 euros.

En conséquence, l'Associé unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), l'Actionnaire unique déclare qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par L'Associé Unique.

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Associé Unique avait nommé le Cabinet Conseil Audit et Synthèse en qualité de commissaire aux comptes titulaire et la société Conseil Expertise Commissariat en qualité de commissaire suppléant, jusqu'aux décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 1<sup>er</sup> avril 2013.

Il est proposé, de nommer, en vue de pourvoir à leur remplacement, pour une durée de six années, soit jusqu'aux décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes au 1<sup>er</sup> avril 2019:

- Le Cabinet Ernst & Young et Autres situé 1-2 place des saisons - Paris la Défense, 92400 Courbevoie, et Immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 438 476 913, en qualité de commissaire aux comptes titulaire
- Le Cabinet Auditex situé 1-2 place des saisons - Paris la Défense, 92400 Courbevoie, et immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 377 652 938 en qualité de commissaire aux comptes suppléant

Cette décision est adoptée par L'Associé Unique.

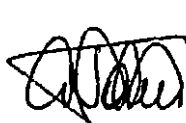
g cl

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Associé unique donne tous pouvoirs à Mme Severine CANOVA, Judith UYTERLINDE, M. Régis LELEU ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales et de publicité éventuelles.

Puis rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par l'Associé Unique et le Président.

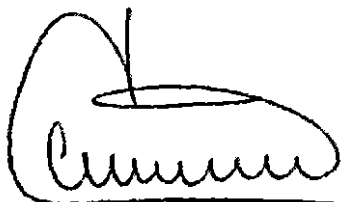


---

**L'Associé Unique**  
Reldon Lux S.à r.l.

Représentée par Luxembourg Corporation Company S.A.

Elle-même par Mme Catherine Noens et M. Fabio Spadoni



---

**Le Président**

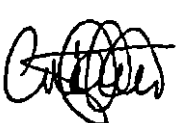
Mme Séverine CANOVA

**RELDON SAS**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 24 891 750 euros  
Siège social : 8 Avenue Hoche 75008 Paris  
R.C.S. Paris 497 816 397

---

**FEUILLE DE PRESENCE**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 30 SEPTEMBRE 2013**

<b>Associés</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Signature</b>
Reldon Lux S.à r.l. représentée par Luxembourg Corporation Company S.A., elle-même par Mme Catherine Noens et M. Fabio Spadoni	2.489.175 actions	
<b>TOTAL</b>	<b>2.489.175 actions</b>	



Mme Séverine CANOVA,

Présidente